



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

rentrée scolaire

Question au Gouvernement n° 4292

Texte de la question

RENTRÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à Mme Anne Brugnera.

Mme Anne Brugnera. Ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'éducation nationale. Jeudi dernier, nos écoliers, collégiens et lycéens ont fait leur rentrée. Celle-ci – hélas, toujours sous le sceau du covid – s'est très bien déroulée (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM*), grâce à l'investissement, à l'anticipation, à l'expérience et à la mobilisation de tous.

L'investissement, bien sûr, car nous avons augmenté le budget de l'éducation nationale de 8 milliards d'euros ; l'anticipation ensuite, puisque dès juillet un protocole d'accueil des élèves, décliné en quatre niveaux, a été diffusé – chacun a pu le consulter, se l'approprier et, le 22 août, vous avez annoncé que, au regard de l'état de l'épidémie, le niveau 2 était retenu : ainsi les équipes ont-elles pu se préparer ; l'expérience également, celle des enseignants, mais aussi des agents territoriaux qui gèrent les cantines, et des animateurs du périscolaire, qui ont tous appris à travailler avec le virus et qui ont permis un accueil sécurisé de chaque enfant ; la mobilisation enfin, et je tiens à remercier ici toutes les directrices et tous les directeurs d'école, les chefs d'établissement, les enseignants, qui sont restés mobilisés malgré le covid, pour assurer l'accueil et l'enseignement de nos enfants et de nos jeunes. (*Mêmes mouvements.*)

J'ai assisté à cette rentrée dans trois écoles de Lyon...

M. Sébastien Jumel. Mais quelle est la question ?

Mme Anne Brugnera. ...et j'ai été frappée par l'ambiance de calme, de sérénité et de confiance. Les établissements vont désormais pouvoir se concentrer sur leurs objectifs pédagogiques, la réussite des élèves et l'élévation du niveau scolaire, tout en restant extrêmement vigilants au respect des protocoles, en organisant la vaccination des 12-17 ans et en réagissant en cas d'apparition de cas de covid dans une classe : c'est un sujet de crainte, vous le savez, monsieur le ministre, pour les familles qui devront s'organiser, notamment sur le plan professionnel.

Aussi, pourriez-vous rappeler à la représentation nationale, ce qui est prévu, si un cas de covid survient dans une classe ? (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LR.*) Quelle sera l'organisation mise en place pour assurer la protection des enfants et la continuité pédagogique que nous leur devons ?

M. Sébastien Jumel. Il n'y avait pas de question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.* Madame la députée

Anne Brugnera, un premier point sur cette rentrée scolaire, qui s'est déroulée en fin de semaine dernière, fait apparaître qu'elle s'est en effet bien passée, sur l'ensemble du territoire. Élèves et professeurs étaient au rendez-vous,...

Mme Caroline Fiat. En revanche, les protocoles sanitaires étaient absents !

M. Jean-Michel Blanquer, ministreet aucun problème d'importance n'est remonté jusqu'à nous.

Il est important de le préciser car, si tout semble normal, nous sommes non dans une situation ordinaire mais dans une crise sanitaire, et tout cela n'a été possible que grâce à la présence, sur le terrain, de femmes et d'hommes exceptionnels : les personnels de l'éducation nationale, les professeurs et les personnels des collectivités locales qui, tous ensemble, ont permis une rentrée comme celle-ci. C'est notre grand et beau pays qui a rendu possible une chose pareille, et nous devons être fiers de notre école, unis dans la gratitude vis-à-vis des professeurs.

Si cette rentrée est marquée par la crise sanitaire, j'ai à cœur de souligner toutes ses autres dimensions et de rappeler les leviers dont nous disposons pour que l'année scolaire se déroule le plus normalement possible.

Le premier d'entre eux consiste à tester, alerter, protéger – autrement dit, tester au maximum, de manière différente dans le premier et le second degrés, savoir repérer et rompre les chaînes de contamination.

Dans le second degré, cela ne passera pas par la fermeture de classe, mais par l'identification des cas contacts. Quand on est cas contact – ce qui n'est pas nécessairement le cas lorsqu'on est dans la classe d'un élève déjà contaminé –, on doit rester chez soi, sauf si l'on a été vacciné.

Ceux qui doivent rester chez eux ne seront, à mon avis, pas très nombreux : en effet, il n'y a aujourd'hui que 545 classes fermées en France, soit un peu plus de 0,1 % ce qui correspond à peu près à la situation de l'an dernier. Pour ces élèves quoi qu'il en soit, le protocole de continuité pédagogique - spécifique à chaque établissement - s'appliquera et ce pendant seulement sept jours, dispositif qui n'a donc rien à voir avec le confinement.
(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Anne Brugnera](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4292

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [8 septembre 2021](#)